

ARRÊTÉ N°2026-122

OBJET : Spectacle de Théâtre rue Porte Carrée

15 Juin 2026

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

Vu la demande des « baladins de la tour », en date du 15 juin 2026,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de leur spectacle de fin d'année, l'association des « baladins de la tour » sera amenée à jouer sur la voie publique. Il est donc nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation temporairement sur la place Alexandre Veillard :

- Le *lundi* 15 juin de 18h à 21h
- Le vendredi 19 juin de 18h à 21h
- Le samedi 20 juin de 17h à 22h
- Le dimanche 21 juin de 14h à 18h

Article 3 : Les panneaux d'information seront mis en place par les services municipaux. Les barrières seront déposées proche des lieux par les services municipaux ; elles seront à installer par l'association aux heures détaillées ci-avant, et libérées une fois chaque événement terminé.

Article 5 : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit de la manifestation.

Article 6 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, la Direction des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 15 juin 2026

Le Maire

Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

 VilledeSaintAubinduCormier